

Commune de BOUXIÈRES AUX DAMES
PROCÈS-VERBAL
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 SEPTEMBRE 2020

**DÉPARTEMENT DE
MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON
ENTRE SEILLE-ET-
MEURTHE**

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 20
de votants : 26

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 02/10/2020 et que la convocation du conseil avait été faite le 22/09/2020.

Le maire,

L'an deux mil vingt, le vingt-huit septembre, à 19 heures, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil municipal de la commune de Bouxières-aux-Dames se sont réunis exceptionnellement dans la salle Lambing* à Bouxières-aux-Dames, après convocation légale, sous la présidence de M. Denis MACHADO, maire.

**Plus adaptée pour mettre en œuvre les mesures de prévention liées au Covid 19.*

Trois élus ont demandé que la séance du Conseil municipal se déroule à huis clos. Un vote a eu lieu et le huis clos a été décidé par 24 voix pour et 2 voix contre (M.PAULY et Mme DIDRAT-SŒUR).

Étaient présents : M. MACHADO, M. VOINSON, Mme CHEVREUX, Mme LEPIANKO, M. SCHNEIDER, M. HUBERTY, Mme SCHMITT, M. DOMINGUES, M. QUQUE, M. DURAND, Mme BAK, Mme LACROIX, M. SORDEL, M. YANICHE, M. BOILLON, M. BRUSON, Mme GENICOT, M. GWINNER, M. PAULY et Mme DIDRAT SOEUR.

Étaient absents excusés : Mme MACHADO BESSON, Mme GENIN, Mme BRUNET-LHUILIER, Mme HUSSON, Mme VILLAUME, Mme WERBICKI et Mme RASCAGNERES GARCIA.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

Mme MACHADO BESSON à Mme LEPIANKO

Mme GENIN à Mme SCHMITT

Mme BRUNET-LHUILIER à M.MACHADO

Mme HUSSON à M.YANICHE

Mme VILLAUME à M.BRUSON

Mme WERBICKI à Mme BAK

Un scrutin a eu lieu, Mme LEPIANKO a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.



Rapport d'activités des services municipaux
Année 2019

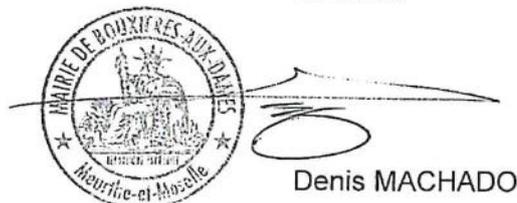
Afin de compléter l'information tant des élus que de nos concitoyens, un rapport d'activités des services municipaux a été établi.

Il vient présenter concrètement la diversité des actions menées au quotidien par les agents communaux.

Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Prend acte du rapport d'activités des services (2 voix contre : M. PAULY et Mme DIDRAT-SŒUR)

Le Maire


Denis MACHADO

Commune de BOUXIÈRES AUX DAMES
PROCÈS-VERBAL
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 SEPTEMBRE 2020

**DÉPARTEMENT DE
MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON
ENTRE SEILLE-ET-
MEURTHE**

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 20
de votants : 26

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 02/10/2020 et que la convocation du conseil avait été faite le 22/09/2020.

Le maire,



L'an deux mil vingt, le vingt-huit septembre, à 19 heures, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil municipal de la commune de Bouxières-aux-Dames se sont réunis exceptionnellement dans la salle Lambing* à Bouxières-aux-Dames, après convocation légale, sous la présidence de M. Denis MACHADO, maire.

**Plus adaptée pour mettre en œuvre les mesures de prévention liées au Covid 19.*

Trois élus ont demandé que la séance du Conseil municipal se déroule à huis clos. Un vote a eu lieu et le huis clos a été décidé par 24 voix pour et 2 voix contre (M.PAULY et Mme DIDRAT-SŒUR).

Étaient présents : M. MACHADO, M. VOINSON, Mme CHEVREUX, Mme LEPIANKO, M. SCHNEIDER, M. HUBERTY, Mme SCHMITT, M. DOMINGUES, M. QUQUE, M. DURAND, Mme BAK, Mme LACROIX, M. SORDEL, M. YANICHE, M. BOILLON, M. BRUSON, Mme GENICOT, M. GWINNER, M. PAULY et Mme DIDRAT SOEUR.

Étaient absents excusés : Mme MACHADO BESSON, Mme GENIN, Mme BRUNET-LHUILIER, Mme HUSSON, Mme VILLAUME, Mme WERBICKI et Mme RASCAGNERES GARCIA.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

Mme MACHADO BESSON à Mme LEPIANKO

Mme GENIN à Mme SCHMITT

Mme BRUNET-LHUILIER à M.MACHADO

Mme HUSSON à M.YANICHE

Mme VILLAUME à M.BRUSON

Mme WERBICKI à Mme BAK

Un scrutin a eu lieu, Mme LEPIANKO a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Rapport annuel d'activités 2019
Bassin de Pompey

Conformément au Code général des collectivités territoriales, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey doit transmettre à chaque commune un rapport annuel d'activités qui doit être présenté au conseil municipal.

Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la communication du rapport d'activités 2019 de la Communauté de communes du Bassin de Pompey.

Le Maire


Denis MACHADO

Commune de BOUXIÈRES AUX DAMES
PROCÈS-VERBAL
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 SEPTEMBRE 2020

**DÉPARTEMENT DE
MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON
ENTRE SEILLE-ET-
MEURTHE**

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 20
de votants : 26

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 02/10/2020 et que la convocation du conseil avait été faite le 22/09/2020.

Le maire,



L'an deux mil vingt, le vingt-huit septembre, à 19 heures, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil municipal de la commune de Bouxières-aux-Dames se sont réunis exceptionnellement dans la salle Lambing* à Bouxières-aux-Dames, après convocation légale, sous la présidence de M. Denis MACHADO, maire.

**Plus adaptée pour mettre en œuvre les mesures de prévention liées au Covid 19.*

Trois élus ont demandé que la séance du Conseil municipal se déroule à huis clos. Un vote a eu lieu et le huis clos a été décidé par 24 voix pour et 2 voix contre (M.PAULY et Mme DIDRAT-SŒUR).

Étaient présents : M. MACHADO, M. VOINSON, Mme CHEVREUX, Mme LEPIANKO, M. SCHNEIDER, M. HUBERTY, Mme SCHMITT, M. DOMINGUES, M. QUQUE, M. DURAND, Mme BAK, Mme LACROIX, M. SORDEL, M. YANICHE, M. BOILLON, M. BRUSON, Mme GENICOT, M. GWINNER, M. PAULY et Mme DIDRAT SOEUR.

Étaient absents excusés : Mme MACHADO BESSON, Mme GENIN, Mme BRUNET-LHUILIER, Mme HUSSON, Mme VILLAUME, Mme WERBICKI et Mme RASCAGNERES GARCIA.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

Mme MACHADO BESSON à Mme LEPIANKO

Mme GENIN à Mme SCHMITT

Mme BRUNET-LHUILIER à M.MACHADO

Mme HUSSON à M.YANICHE

Mme VILLAUME à M.BRUSON

Mme WERBICKI à Mme BAK

Un scrutin a eu lieu, Mme LEPIANKO a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs

Suite à la demande du Directeur Départemental des Finances Publiques de Meurthe-et-Moselle du 2 juin 2020 et en vue du renouvellement de la commission communale des impôts directs de la commune de Bouxières-aux-Dames prévu à l'article 1650 du Code Général des Impôts,

**Vu le rapport soumis à son examen,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

PROPOSE la liste suivante de 32 candidats :

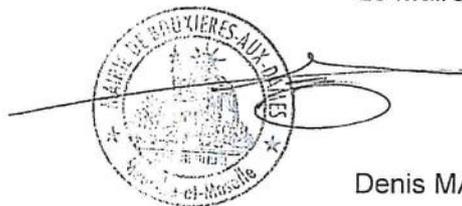
- | | |
|----------------------------|------------------------|
| - Jean-Claude QUQUE | - Liliane MAROULIER |
| - Pierre HUBERTY | - Serge PAULY |
| - Stéphanie MACHADO BESSON | - Corinne WERBICKI |
| - Gaëlle GENICOT | - Pierre FLAMAND |
| - Bernadette GRAFF | - Hervé LOETSCHER |
| - Bruno MACHADO | - Martine LEPIANKO |
| - Jean-Marie ADAM | - Dominique VOINSON |
| - Daniel CHOUQUET | - Jean-Marie SCHNEIDER |

- André KNAFF
- Pierre BECKER
- Christine BAK
- Josette POMMIER
- Isabelle LACROIX
- Nicole ORY
- Martine JEUDY
- Yvette CHRETIEN
- Robert RAFFY
- Jean-Marie BLAISE
- Jean-Paul CHATON
- Christiane GENICOT
- Christiane GENIN
- Colette BESSON
- Christelle CHEVREUX
- Monique MINNI

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire



Denis MACHADO

Commune de BOUXIÈRES AUX DAMES
PROCÈS-VERBAL
 des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 SEPTEMBRE 2020

**DÉPARTEMENT DE
 MEURTHE-ET-MOSELLE
 ARRONDISSEMENT DE
 NANCY
 CANTON
 ENTRE SEILLE-ET-
 MEURTHE**

NOMBRE

de conseillers
 en exercice : 27
 de présents : 20
 de votants : 26

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 02/10/2020 et que la convocation du conseil avait été faite le 22/09/2020.

Le maire



L'an deux mil vingt, le vingt-huit septembre, à 19 heures, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil municipal de la commune de Bouxières-aux-Dames se sont réunis exceptionnellement dans la salle Lambing* à Bouxières-aux-Dames, après convocation légale, sous la présidence de M. Denis MACHADO, maire.

**Plus adaptée pour mettre en œuvre les mesures de prévention liées au Covid 19.*

Trois élus ont demandé que la séance du Conseil municipal se déroule à huis clos. Un vote a eu lieu et le huis clos a été décidé par 24 voix pour et 2 voix contre (M.PAULY et Mme DIDRAT-SŒUR).

Étaient présents : M. MACHADO, M. VOINSON, Mme CHEVREUX, Mme LEPIANKO, M. SCHNEIDER, M. HUBERTY, Mme SCHMITT, M. DOMINGUES, M. QUQUE, M. DURAND, Mme BAK, Mme LACROIX, M. SORDEL, M. YANICHE, M. BOILLON, M. BRUSON, Mme GENICOT, M. GWINNER, M. PAULY et Mme DIDRAT SOEUR.

Étaient absents excusés : Mme MACHADO BESSON, Mme GENIN, Mme BRUNET-LHUILIER, Mme HUSSON, Mme VILLAUME, Mme WERBICKI et Mme RASCAGNERES GARCIA.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

Mme MACHADO BESSON à Mme LEPIANKO
 Mme GENIN à Mme SCHMITT
 Mme BRUNET-LHUILIER à M.MACHADO
 Mme HUSSON à M.YANICHE
 Mme VILLAUME à M.BRUSON
 Mme WERBICKI à Mme BAK

Un scrutin a eu lieu, Mme LEPIANKO a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Ouverture de crédit – Budget principal

Suite à l'envoi de notre budget principal à la perception, cette dernière nous a informés qu'aucune prévision ne peut être inscrite concernant les opérations de cession (sauf au chapitre 24). Or, une opération de cession est inscrite dans notre budget 2020 en section de fonctionnement sur les comptes 775 et 6761 (chapitre 42) et en investissement sur le compte 192 (Chapitre 40). Il convient en conséquence de rectifier ces anomalies par les écritures suivantes :

**Vu le rapport soumis à son examen,
 Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- Modifie les crédits comme suit :

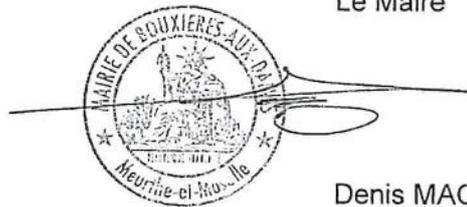
Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
6761- 42 – Différence sur réalisation	- 3 000,00 €	775 – Produits des cessions d'immobilisations	- 3 000,00 €
TOTAL	- 3 000,00 €	TOTAL	- 3 000,00 €

Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
020 – Dépenses imprévues	- 3 000,00 €	192 – 40 – Plus ou moins-values sur Cessions d'immobilisations	- 3 000,00 €
TOTAL	- 3 000,00 €	TOTAL	- 3 000,00 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire



Denis MACHADO

Commune de BOUXIÈRES AUX DAMES
PROCÈS-VERBAL
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 SEPTEMBRE 2020

**DÉPARTEMENT DE
MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON
ENTRE SEILLE-ET-
MEURTHE**

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 20
de votants : 26

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 02/10/2020 et que la convocation du conseil avait été faite le 22/09/2020.

Le maire,



L'an deux mil vingt, le vingt-huit septembre, à 19 heures, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil municipal de la commune de Bouxières-aux-Dames se sont réunis exceptionnellement dans la salle Lambing* à Bouxières-aux-Dames, après convocation légale, sous la présidence de M. Denis MACHADO, maire.

**Plus adaptée pour mettre en œuvre les mesures de prévention liées au Covid 19.*

Trois élus ont demandé que la séance du Conseil municipal se déroule à huis clos. Un vote a eu lieu et le huis clos a été décidé par 24 voix pour et 2 voix contre (M.PAULY et Mme DIDRAT-SŒUR).

Étaient présents : M. MACHADO, M. VOINSON, Mme CHEVREUX, Mme LEPIANKO, M. SCHNEIDER, M. HUBERTY, Mme SCHMITT, M. DOMINGUES, M. QUQUE, M. DURAND, Mme BAK, Mme LACROIX, M. SORDEL, M. YANICHE, M. BOILLON, M. BRUSON, Mme GENICOT, M. GWINNER, M. PAULY et Mme DIDRAT SOEUR.

Étaient absents excusés : Mme MACHADO BESSON, Mme GENIN, Mme BRUNET-LHUILIER, Mme HUSSON, Mme VILLAUME, Mme WERBICKI et Mme RASCAGNERES GARCIA.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

Mme MACHADO BESSON à Mme LEPIANKO

Mme GENIN à Mme SCHMITT

Mme BRUNET-LHUILIER à M.MACHADO

Mme HUSSON à M.YANICHE

Mme VILLAUME à M.BRUSON

Mme WERBICKI à Mme BAK

Un scrutin a eu lieu, Mme LEPIANKO a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Admission en non-valeur – créances éteintes – Budget principal

Certains titres de recette émis pour des sommes dues sur le budget principal de la commune restent impayés malgré les multiples relances du Trésor Public ou suite à un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire imposé. Il convient désormais de les mettre en non-valeur, créances éteintes

Vu le rapport soumis à son examen,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,
Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public,
Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire
l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution, ou suite
à une mesure imposée du rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
décide :

Article 1 : d'approuver l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessous pour un montant total de 68,42 €, correspondant à la liste des produits éteints dressée par le Comptable public.

Exercice 2020

N° Titre	Montant	Nature de la recette	Service concerné
86-1	54,84	Périscolaire	Éducation jeunesse
86-2	13,58	Périscolaire	Éducation jeunesse

Article 2 : il faut ouvrir les crédits pour pouvoir passer les sommes nécessaires au chapitre 65, article 6542.

Il est à préciser que notre budget communal, au niveau du fonctionnement, est en suréquilibre de 1 278 712,56 €.

Section de fonctionnement		
Dépenses		Recettes
6542 – Créances éteintes	68,42 €	
TOTAL	68,42 €	

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

 Le Maire

Denis MACHADO

Commune de BOUXIÈRES AUX DAMES
PROCÈS-VERBAL
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 SEPTEMBRE 2020

**DÉPARTEMENT DE
MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON
ENTRE SEILLE-ET-
MEURTHE**

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 20
de votants : 26

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 02/10/2020 et que la convocation du conseil avait été faite le 22/09/2020.

Le maire,



L'an deux mil vingt, le vingt-huit septembre, à 19 heures, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil municipal de la commune de Bouxières-aux-Dames se sont réunis exceptionnellement dans la salle Lambing* à Bouxières-aux-Dames, après convocation légale, sous la présidence de M. Denis MACHADO, maire.

**Plus adaptée pour mettre en œuvre les mesures de prévention liées au Covid 19.*

Trois élus ont demandé que la séance du Conseil municipal se déroule à huis clos. Un vote a eu lieu et le huis clos a été décidé par 24 voix pour et 2 voix contre (M.PAULY et Mme DIDRAT-SCEUR).

Étaient présents : M. MACHADO, M. VOINSON, Mme CHEVREUX, Mme LEPIANKO, M. SCHNEIDER, M. HUBERTY, Mme SCHMITT, M. DOMINGUES, M. QUQUE, M. DURAND, Mme BAK, Mme LACROIX, M. SORDEL, M. YANICHE, M. BOILLON, M. BRUSON, Mme GENICOT, M. GWINNER, M. PAULY et Mme DIDRAT SOEUR.

Étaient absents excusés : Mme MACHADO BESSON, Mme GENIN, Mme BRUNET-LHULLIER, Mme HUSSON, Mme VILLAUME, Mme WERBICKI et Mme RASCAGNERES GARCIA.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

Mme MACHADO BESSON à Mme LEPIANKO

Mme GENIN à Mme SCHMITT

Mme BRUNET-LHULLIER à M.MACHADO

Mme HUSSON à M.YANICHE

Mme VILLAUME à M.BRUSON

Mme WERBICKI à Mme BAK

Un scrutin a eu lieu, Mme LEPIANKO a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Mise à jour de l'indice des indemnités de fonction du Maire,
des adjoints et conseillers délégués
(Rectification)**

Lors de la séance du 15 juin 2020, les membres du Conseil municipal ont délibéré sur la mise à jour de l'indice des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et conseillers délégués.

La délibération a été soumise au contrôle de légalité et il en ressort que deux modifications sont nécessaires : Limiter l'indemnité du Maire à 55% maximum de l'indice brut terminal de la fonction publique et éviter de faire référence à "l'indice 1027" et plutôt citer uniquement "l'indice brut terminal de la fonction publique" car si la valeur du point d'indice est modifiée, une nouvelle délibération serait nécessaire.

**Vu le rapport soumis à son examen,
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2123-20 à
L.2123-24,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

Décide que le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers délégués est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L.2123-23 du code général des collectivités territoriales, fixé aux taux suivants sur la base de l'indice brut terminal de la fonction publique :

Fonctions	Nom	% maximum de l'indice brut terminal de la fonction publique (Population comprise entre 3500 et 9999 hab.)	% de l'indice brut terminal de la fonction publique
Maire	Denis MACHADO	55 %	55 %
1 ^{er} adjoint	Dominique VOINSON	22 %	17.898 %
2 ^{ème} adjoint	Christelle CHEVREUX	22 %	23.843 %
3 ^{ème} adjoint	LEPIANKO Martine	22 %	17.898 %
4 ^{ème} adjoint	SCHNEIDER Jean-Marie	22 %	17.898 %
5 ^{ème} adjoint	Pierre HUBERTY	22 %	17.898 %
6 ^{ème} adjoint	SCHMITT Odile	22 %	17.898 %
7 ^{ème} adjoint	Stéphanie MACHADO BESSON	22 %	17.898 %
8 ^{ème} adjoint	DOMINGUES Carlos	22 %	17.898 %
Conseiller délégué	Christine BAK	-	10.671 %
Conseiller délégué	Nancy HUSSON	-	10.671 %

PRÉCISE que la date d'effet de ces nouveaux montants d'indemnités est le 26 mai 2020.

Délibération adoptée par 24 voix pour et 2 voix contre (M. PAULY et Mme DIDRAT SOEUR).
Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire



Denis MACHADO

Commune de BOUXIÈRES AUX DAMES
PROCÈS-VERBAL
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 SEPTEMBRE 2020

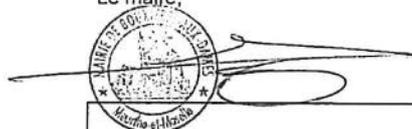
**DÉPARTEMENT DE
 MEURTHE-ET-MOSELLE
 ARRONDISSEMENT DE
 NANCY
 CANTON
 ENTRE SEILLE-ET-
 MEURTHE**

NOMBRE

de conseillers
 en exercice : 27
 de présents : 20
 de votants : 26

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 02/10/2020 et que la convocation du conseil avait été faite le 22/09/2020.

Le maire,



L'an deux mil vingt, le vingt-huit septembre, à 19 heures, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil municipal de la commune de Bouxières-aux-Dames se sont réunis exceptionnellement dans la salle Lambing* à Bouxières-aux-Dames, après convocation légale, sous la présidence de M. Denis MACHADO, maire.

*Plus adaptée pour mettre en œuvre les mesures de prévention liées au Covid 19.

Trois élus ont demandé que la séance du Conseil municipal se déroule à huis clos. Un vote a eu lieu et le huis clos a été décidé par 24 voix pour et 2 voix contre (M.PAULY et Mme DIDRAT-SCEUR).

Étaient présents : M. MACHADO, M. VOINSON, Mme CHEVREUX, Mme LEPIANKO, M. SCHNEIDER, M. HUBERTY, Mme SCHMITT, M. DOMINGUES, M. QUQUE, M. DURAND, Mme BAK, Mme LACROIX, M. SORDEL, M. YANICHE, M. BOILLON, M. BRUSON, Mme GENICOT, M. GWINNER, M. PAULY et Mme DIDRAT SOEUR.

Étaient absents excusés : Mme MACHADO BESSON, Mme GENIN, Mme BRUNET-LHUILIER, Mme HUSSON, Mme VILLAUME, Mme WERBICKI et Mme RASCAGNERES GARCIA.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

Mme MACHADO BESSON à Mme LEPIANKO

Mme GENIN à Mme SCHMITT

Mme BRUNET-LHUILIER à M.MACHADO

Mme HUSSON à M.YANICHE

Mme VILLAUME à M.BRUSON

Mme WERBICKI à Mme BAK

Un scrutin a eu lieu, Mme LEPIANKO a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Tarifs de l'école de musique 2020/2021

Il est proposé au Conseil municipal de revoir les tarifs de l'école de musique municipale pour l'année scolaire 2020/2021.

Tarifs 2019/2020, pour mémoire, en euros.

Prestations	Cotisation trimestrielle	Cotisation mensuelle
Instrument		
20 mn	83,50	28
30 mn	100	33,50
40 mn	115	38,50
Solfège	34	11,50
Initiation	46	15,50
Location	27	au trimestre
Ateliers, gratuits pour les élèves inscrits en instrument	30	à l'année

Proposition pour l'année 2020-2021

Prestations	Cotisation trimestrielle	Cotisation mensuelle
Instrument		
20 mn	84	28
30 mn	101	34
40 mn	116	39
Solfège	34,50	11,50
Initiation	46,50	15,50
Location	27,50	au trimestre
Ateliers, gratuits pour les élèves inscrits en instrument	31	à l'année

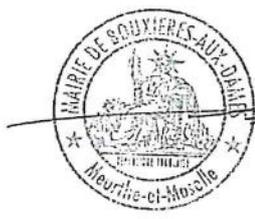
**Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- **DÉCIDE** de fixer les tarifs de l'école de musique municipale pour l'année scolaire 2020-2021 comme proposés ci-dessus,
- **PRÉCISE** que lorsque plusieurs membres d'une même famille pratiquent un instrument à l'école de musique, une réduction de 20 % sera appliquée au deuxième membre et une réduction de 30% au troisième membre et aux suivants. En cas d'inscriptions multiples au sein d'une même famille, l'aîné sera considéré comme étant le premier membre.
- **PRÉCISE** qu'un prorata pourra être appliqué en cas d'inscription en cours de trimestre sans que la cotisation ne puisse être inférieure au montant de la cotisation mensuelle.
- **PRÉCISE** que l'engagement des élèves est au minimum trimestriel et éventuellement mensuel dans le cadre d'une découverte de l'activité.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire



Denis MACHADO

Commune de BOUXIÈRES AUX DAMES
PROCÈS-VERBAL
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 SEPTEMBRE 2020

**DÉPARTEMENT DE
MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON
ENTRE SEILLE-ET-
MEURTHE**

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 20
de votants : 26

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 02/10/2020 et que la convocation du conseil avait été faite le 22/09/2020.

Le maire,

L'an deux mil vingt, le vingt-huit septembre, à 19 heures, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil municipal de la commune de Bouxières-aux-Dames se sont réunis exceptionnellement dans la salle Lambing* à Bouxières-aux-Dames, après convocation légale, sous la présidence de M. Denis MACHADO, maire.

**Plus adaptée pour mettre en œuvre les mesures de prévention liées au Covid 19.*

Trois élus ont demandé que la séance du Conseil municipal se déroule à huis clos. Un vote a eu lieu et le huis clos a été décidé par 24 voix pour et 2 voix contre (M. PAULY et Mme DIDRAT-SŒUR).

Étaient présents : M. MACHADO, M. VOINSON, Mme CHEVREUX, Mme LEPIANKO, M. SCHNEIDER, M. HUBERTY, Mme SCHMITT, M. DOMINGUES, M. QUQUE, M. DURAND, Mme BAK, Mme LACROIX, M. SORDEL, M. YANICHE, M. BOILLON, M. BRUSON, Mme GENICOT, M. GWINNER, M. PAULY et Mme DIDRAT SOEUR.

Étaient absents excusés : Mme MACHADO BESSON, Mme GENIN, Mme BRUNET-LHUILIER, Mme HUSSON, Mme VILLAUME, Mme WERBICKI et Mme RASCAGNERES GARCIA.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

Mme MACHADO BESSON à Mme LEPIANKO

Mme GENIN à Mme SCHMITT

Mme BRUNET-LHUILIER à M. MACHADO

Mme HUSSON à M. YANICHE

Mme VILLAUME à M. BRUSON

Mme WERBICKI à Mme BAK

Un scrutin a eu lieu, Mme LEPIANKO a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.



**Création de 5 emplois d'assistant d'enseignement artistique
pour « accroissement temporaire d'activité »
Année 2020-2021**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-1, 3 1°) et 3 2°),

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Considérant que le fonctionnement de l'école municipale de musique implique le recrutement de 5 assistants d'enseignement artistique pour assurer l'encadrement et l'animation du service du 14 septembre 2020 au 4 juillet 2021,

Il est proposé au conseil municipal de créer 5 emplois contractuels d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe pour "accroissement temporaire d'activité".

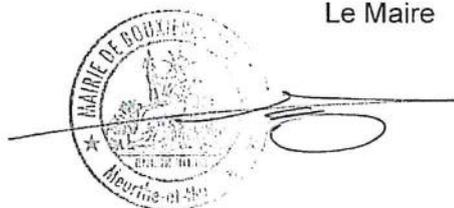
**Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

AUTORISE le Maire à créer les 5 emplois contractuels d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe pour accroissement temporaire d'activité à compter du 14 septembre 2020.

AUTORISE le Maire à signer les 5 contrats de travail correspondants.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.



Le Maire

Denis MACHADO

Commune de BOUXIÈRES AUX DAMES
PROCÈS-VERBAL
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 SEPTEMBRE 2020

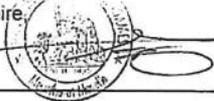
**DÉPARTEMENT DE
MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON
ENTRE SEILLE-ET-
MEURTHE**

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 20
de votants : 26

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 02/10/2020 et que la convocation du conseil avait été faite le 22/09/2020.

Le maire,



L'an deux mil vingt, le vingt-huit septembre, à 19 heures, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil municipal de la commune de Bouxières-aux-Dames se sont réunis exceptionnellement dans la salle Lambing* à Bouxières-aux-Dames, après convocation légale, sous la présidence de M. Denis MACHADO, maire.

**Plus adaptée pour mettre en œuvre les mesures de prévention liées au Covid 19.*

Trois élus ont demandé que la séance du Conseil municipal se déroule à huis clos. Un vote a eu lieu et le huis clos a été décidé par 24 voix pour et 2 voix contre (M.PAULY et Mme DIDRAT-SCEUR).

Étaient présents : M. MACHADO, M. VOINSON, Mme CHEVREUX, Mme LEPIANKO, M. SCHNEIDER, M. HUBERTY, Mme SCHMITT, M. DOMINGUES, M. QUQUE, M. DURAND, Mme BAK, Mme LACROIX, M. SORDEL, M. YANICHE, M. BOILLON, M. BRUSON, Mme GENICOT, M. GWINNER, M. PAULY et Mme DIDRAT SOEUR.

Étaient absents excusés : Mme MACHADO BESSON, Mme GENIN, Mme BRUNET-LHUILIER, Mme HUSSON, Mme VILLAUME, Mme WERBICKI et Mme RASCAGNERES GARCIA.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

Mme MACHADO BESSON à Mme LEPIANKO

Mme GENIN à Mme SCHMITT

Mme BRUNET-LHUILIER à M.MACHADO

Mme HUSSON à M.YANICHE

Mme VILLAUME à M.BRUSON

Mme WERBICKI à Mme BAK

Un scrutin a eu lieu, Mme LEPIANKO a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Cession à la Communauté de Communes du Bassin de Pompey de l'ensemble des actions de la société publique locale d'aménagement et d'équipement du Bassin de Pompey (SPL) détenues par la commune

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey (CCBP) et les treize communes actionnaires de la société publique locale d'aménagement et d'équipement du Bassin de Pompey (SPL) souhaitent dissoudre la société.

Cette dissolution doit être opérée par la réunion de toutes les actions détenues par les communes actionnaires entre les mains de la communauté de communes.

En effet, cette procédure permettra de dissoudre la SPL sans liquidation et de transférer automatiquement l'intégralité de son patrimoine (actif et passif) à la communauté de communes.

Il a été convenu que l'acquisition des actions détenues par les communes se fera à leur prix réel et non à leur valeur nominale de 10 €, c'est-à-dire en tenant compte du montant des fonds propres de la SPL qui a été arrêté au 31 décembre 2019 à la somme de 549 412 € pour 100.000 titres.

Compte tenu de l'absence de fonds de commerce à réévaluer et de l'absence de risque pouvant générer une provision, le prix de cession des actions a été arrêté entre la communauté de communes du Bassin de Pompey et les communes actionnaires à 5,49 € l'action.

La cession des actions par la communauté de communes est subordonnée à la condition suspensive que l'ensemble des communes actionnaires de la SPL cèdent à la communauté de communes la totalité de leurs actions avant le 31 décembre 2020

Une fois ces cessions réalisées, la dissolution sera décidée par la communauté de communes, devenue actionnaire unique.

Cette décision devra intervenir au plus tard dans le mois suivant la date où la communauté de communes deviendra actionnaire unique.

À défaut, les cessions seront résolues de plein droit.

Cette dissolution entraînera le transfert de l'ensemble du patrimoine de la SPL à la communauté de communes, sans qu'il y ait lieu de procéder à sa liquidation.

En conséquence, la dissolution entraînera :

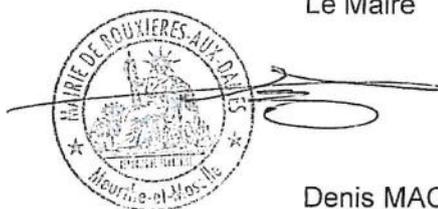
- le transfert de l'ensemble de l'actif et du passif de la SPL à la communauté de communes qui sera déterminé en fonction de l'arrêté des comptes établi à la date de la dissolution.
- le transfert à la communauté de communes Bassin de Pompey de tous les marchés en cours confiés par les communes membres de la communauté à la SPL.
- Le transfert à la communauté de communes de tous les contrats en cours conclus par la SPL et nécessaires à la poursuite des activités transférées.
- Le transfert de Mme Christine MULLER, salariée de la SPL en application des dispositions de l'article L.1224-3 du code du travail et la fin de la mise à disposition de Madame Sandrine BEGA.

**Vu le rapport soumis à son examen,
le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** la cession des 1277 actions de la SPL détenues par la commune à la Communauté de communes du Bassin de Pompey pour un montant de 7 010.73 €.
- **DIT** que la cession des actions est faite sous la condition suspensive que toutes les communes actionnaires de la SPL aient cédé à la Communauté de communes du Bassin de Pompey la totalité de leurs actions avant 31 décembre 2020.
- **AUTORISE** le Maire à accomplir tous actes et formalités nécessaires à la cession des actions à la Communauté de communes du Bassin de Pompey.

Délibération adoptée par 24 voix pour et 2 abstentions (M.PAULY et Mme DIDRAT-SŒUR).

Le Maire



Denis MACHADO

Commune de BOUXIÈRES AUX DAMES
PROCÈS-VERBAL
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 SEPTEMBRE 2020

**DÉPARTEMENT DE
MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON
ENTRE SEILLE-ET-
MEURTHE**

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 20
de votants : 26

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 02/10/2020 et que la convocation du conseil avait été faite le 22/09/2020.

Le maire,



L'an deux mil vingt, le vingt-huit septembre, à 19 heures, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil municipal de la commune de Bouxières-aux-Dames se sont réunis exceptionnellement dans la salle Lambing* à Bouxières-aux-Dames, après convocation légale, sous la présidence de M. Denis MACHADO, maire.

**Plus adaptée pour mettre en œuvre les mesures de prévention liées au Covid 19.*

Trois élus ont demandé que la séance du Conseil municipal se déroule à huis clos. Un vote a eu lieu et le huis clos a été décidé par 24 voix pour et 2 voix contre (M.PAULY et Mme DIDRAT-SCEUR).

Étaient présents : M. MACHADO, M. VOINSON, Mme CHEVREUX, Mme LEPIANKO, M. SCHNEIDER, M. HUBERTY, Mme SCHMITT, M. DOMINGUES, M. QUQUE, M. DURAND, Mme BAK, Mme LACROIX, M. SORDEL, M. YANICHE, M. BOILLON, M. BRUSON, Mme GENICOT, M. GWINNER, M. PAULY et Mme DIDRAT SOEUR.

Étaient absents excusés : Mme MACHADO BESSON, Mme GENIN, Mme BRUNET-LHUILIER, Mme HUSSON, Mme VILLAUME, Mme WERBICKI et Mme RASCAGNERES GARCIA.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

Mme MACHADO BESSON à Mme LEPIANKO

Mme GENIN à Mme SCHMITT

Mme BRUNET-LHUILIER à M.MACHADO

Mme HUSSON à M.YANICHE

Mme VILLAUME à M.BRUSON

Mme WERBICKI à Mme BAK

Un scrutin a eu lieu, Mme LEPIANKO a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Groupement de commandes pour la fourniture et la pose
de signalisation verticale et horizontale**

Dans le cadre de sa compétence « Voirie », la Communauté de Communes du Bassin de Pompey est en charge de la signalisation horizontale et verticale sur les voiries d'intérêt communautaire, ainsi que sur la signalétique des zones d'activités.

La commune de Bouxières-aux-Dames a par ailleurs des besoins propres et complémentaires de signalétique sur les espaces non gérés par la Communauté de Communes.

Dans un souci de cohérence et afin d'optimiser l'achat public dans ce domaine, un groupement de commande sera créé entre la Communauté de Communes du Bassin de Pompey et les communes du Bassin de Pompey souhaitant y adhérer.

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey sera désignée coordonnateur du groupement de commandes pour l'ensemble des marchés passés pour la réalisation de ces opérations.

Les prestations feront l'objet d'un marché à bons de commande comprenant 3 lots :

- lot 01 : fourniture et pose de signalisation verticale ;
- lot 02 : fourniture et pose de signalisation horizontale ;
- lot 03 : fourniture et pose de la signalétique des zones d'activités (*ne concerne que la Communauté de Communes du Bassin de Pompey*).

Il vous est proposé de prendre connaissance du projet de convention ci-joint, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et de désigner le représentant de la commune, ainsi que son suppléant, au sein de la Commission d'Appel d'Offres créée dans le cadre de ce groupement de commande

**Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

APPROUVE le projet de convention constitutive du groupement de commande concernant la fourniture et la pose de signalisation verticale et horizontale.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

DÉSIGNE Nancy HUSSON, membre titulaire, représentant de la commune de Bouxières-aux-Dames au sein de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

DÉSIGNE Gaëlle GENICOT, suppléant du membre titulaire, représentant de la commune de Bouxières-aux-Dames au sein de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

 Le Maire

Denis MACHADO

Commune de BOUXIÈRES AUX DAMES
PROCÈS-VERBAL
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 SEPTEMBRE 2020

**DÉPARTEMENT DE
MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON
ENTRE SEILLE-ET-
MEURTHE**

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 20
de votants : 26

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 02/10/2020 et que la convocation du conseil avait été faite le 22/09/2020.

Le maire



L'an deux mil vingt, le vingt-huit septembre, à 19 heures, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil municipal de la commune de Bouxières-aux-Dames se sont réunis exceptionnellement dans la salle Lambing* à Bouxières-aux-Dames, après convocation légale, sous la présidence de M. Denis MACHADO, maire.

**Plus adaptée pour mettre en œuvre les mesures de prévention liées au Covid 19.*

Trois élus ont demandé que la séance du Conseil municipal se déroule à huis clos. Un vote a eu lieu et le huis clos a été décidé par 24 voix pour et 2 voix contre (M.PAULY et Mme DIDRAT-SŒUR).

Étaient présents : M. MACHADO, M. VOINSON, Mme CHEVREUX, Mme LEPIANKO, M. SCHNEIDER, M. HUBERTY, Mme SCHMITT, M. DOMINGUES, M. QUQUE, M. DURAND, Mme BAK, Mme LACROIX, M. SORDEL, M. YANICHE, M. BOILLON, M. BRUSON, Mme GENICOT, M. GWINNER, M. PAULY et Mme DIDRAT SOEUR.

Étaient absents excusés : Mme MACHADO BESSON, Mme GENIN, Mme BRUNET-LHUILIER, Mme HUSSON, Mme VILLAUME, Mme WERBICKI et Mme RASCAGNERES GARCIA.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

Mme MACHADO BESSON à Mme LEPIANKO

Mme GENIN à Mme SCHMITT

Mme BRUNET-LHUILIER à M.MACHADO

Mme HUSSON à M.YANICHE

Mme VILLAUME à M.BRUSON

Mme WERBICKI à Mme BAK

Un scrutin a eu lieu, Mme LEPIANKO a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Désignation d'un représentant au Comité d'agrément des aides directes
aux commerçants et artisans du Bassin de Pompey**

Le Bassin de Pompey met en place un fonds d'aide aux entreprises artisanales, commerciales et de services destiné à les accompagner dans des opérations de modernisation de leur lieu de vente ou de leur appareil productif. Ces opérations peuvent porter sur :

- la rénovation des vitrines,
- la mise en accessibilité des commerces,
- la sécurisation du lieu de vente,
- la modernisation des locaux d'activité.

Les décisions en la matière sont réalisées par le bureau communautaire après avis d'un comité d'agrément composé :

- du Président de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey,
- du Vice-Président au développement économique du Bassin de Pompey,
- d'un représentant de chaque commune de plus de 2 500 habitants,
- d'un représentant de la Région Grand Est,
- de la Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey,
- du chargé de mission commerce et TPE de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey,

Est candidat pour représenter notre commune au sein du comité d'agrément : Dominique VOINSON.

**Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

DÉSIGNE Dominique VOINSON comme représentant de notre commune au sein du Comité d'agrément des aides directes aux commerçants et artisans du Bassin de Pompey.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

 Le Maire

Denis MACHADO

Commune de BOUXIÈRES AUX DAMES
PROCÈS-VERBAL
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 SEPTEMBRE 2020

**DÉPARTEMENT DE
MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON
ENTRE SEILLE-ET-
MEURTHE**

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 20
de votants : 26

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 02/10/2020 et que la convocation du conseil avait été faite le 22/09/2020.

Le maire,



L'an deux mil vingt, le vingt-huit septembre, à 19 heures, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil municipal de la commune de Bouxières-aux-Dames se sont réunis exceptionnellement dans la salle Lambing* à Bouxières-aux-Dames, après convocation légale, sous la présidence de M. Denis MACHADO, maire.

**Plus adaptée pour mettre en œuvre les mesures de prévention liées au Covid 19.*

Trois élus ont demandé que la séance du Conseil municipal se déroule à huis clos. Un vote a eu lieu et le huis clos a été décidé par 24 voix pour et 2 voix contre (M.PAULY et Mme DIDRAT-SCEUR).

Étaient présents : M. MACHADO, M. VOINSON, Mme CHEVREUX, Mme LEPIANKO, M. SCHNEIDER, M. HUBERTY, Mme SCHMITT, M. DOMINGUES, M. QUQUE, M. DURAND, Mme BAK, Mme LACROIX, M. SORDEL, M. YANICHE, M. BOILLON, M. BRUSON, Mme GENICOT, M. GWINNER, M. PAULY et Mme DIDRAT SOEUR.

Étaient absents excusés : Mme MACHADO BESSON, Mme GENIN, Mme BRUNET-LHUILIER, Mme HUSSON, Mme VILLAUME, Mme WERBICKI et Mme RASCAGNERES GARCIA.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

Mme MACHADO BESSON à Mme LEPIANKO

Mme GENIN à Mme SCHMITT

Mme BRUNET-LHUILIER à M.MACHADO

Mme HUSSON à M.YANICHE

Mme VILLAUME à M.BRUSON

Mme WERBICKI à Mme BAK

Un scrutin a eu lieu, Mme LEPIANKO a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Création d'un marché communal mensuel

La municipalité souhaite organiser un marché mensuel les 1er vendredi du mois de 16h à 20h pour développer une nouvelle offre de proximité avec des produits locaux et dans la mesure du possible, bio. Ce rendez-vous mensuel est également un très bon moyen pour renforcer le lien social entre les habitants et de présenter une image dynamique de la commune.

A ces 12 marchés, il est proposé également d'ajouter le marché de printemps et un marché de Noël dont les dates seront définies par arrêté du Maire.

Ces marchés se dérouleront place de la Mairie et sur le parvis de l'église avec possibilité de les délocaliser à la salle Lambing, parking compris, et à la salle Guingot avec sa cour et ses abords.

La législation en la matière est la suivante :

En application de l'article L.2224-18 du CGCT, le conseil municipal est seul compétent pour se prononcer sur la création, le transfert ou la suppression des halles ou marchés communaux, après « consultation des organisations professionnelles intéressées, qui disposent d'un délai d'un mois pour émettre un avis ».

Cette consultation est actuellement en cours auprès de la Chambre d'agriculture, de la Chambre des métiers et de l'artisanat et de la Chambre de Commerce et d'Industrie. Si l'un des avis (qui ne sont que consultatifs) venait à être négatif, Monsieur le Maire en fera part au prochain Conseil et en expliquera les raisons.

Le Conseil municipal est également compétent pour fixer le montant du droit de place. Sur ce point, il est proposé un tarif annuel de 15€ pour inciter les commerçants à venir s'installer et pour aider ces derniers en cette période de crise sanitaire.

Une fois la délibération approuvée, l'article L.2224-18 confère au Maire le pouvoir de fixer, par arrêté, le règlement du marché municipal.

Pour information et actuellement, sont désireux de s'inscrire un boucher-charcutier, un primeur, un fromager, des marchands de thé, de miel, de couscous et de galettes, de poulets et de frites, fuseaux lorrains, confitures, un brasseur, etc.

**Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

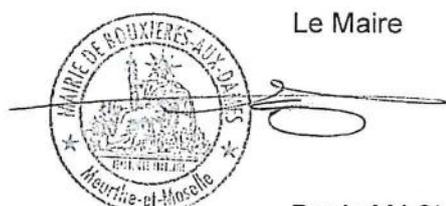
APPROUVE la création d'un marché communal mensuel auquel s'ajouteront un marché de Printemps et un marché de Noël,

AUTORISE Monsieur le Maire à définir les modalités d'organisation par un arrêté portant réglementation des marchés.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire



Denis MACHADO

Commune de BOUXIÈRES AUX DAMES
PROCÈS-VERBAL
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 SEPTEMBRE 2020

**DÉPARTEMENT DE
MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON
ENTRE SEILLE-ET-
MEURTHE**

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 20
de votants : 26

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 02/10/2020 et que la convocation du conseil avait été faite le 22/09/2020.

Le maire,



L'an deux mil vingt, le vingt-huit septembre, à 19 heures, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil municipal de la commune de Bouxières-aux-Dames se sont réunis exceptionnellement dans la salle Lambing* à Bouxières-aux-Dames, après convocation légale, sous la présidence de M. Denis MACHADO, maire.

**Plus adaptée pour mettre en œuvre les mesures de prévention liées au Covid 19.*

Trois élus ont demandé que la séance du Conseil municipal se déroule à huis clos. Un vote a eu lieu et le huis clos a été décidé par 24 voix pour et 2 voix contre (M.PAULY et Mme DIDRAT-SCEUR).

Étaient présents : M. MACHADO, M. VOINSON, Mme CHEVREUX, Mme LEPIANKO, M. SCHNEIDER, M. HUBERTY, Mme SCHMITT, M. DOMINGUES, M. QUQUE, M. DURAND, Mme BAK, Mme LACROIX, M. SORDEL, M. YANICHE, M. BOILLON, M. BRUSON, Mme GENICOT, M. GWINNER, M. PAULY et Mme DIDRAT SOEUR.

Étaient absents excusés : Mme MACHADO BESSON, Mme GENIN, Mme BRUNET-LHUILIER, Mme HUSSON, Mme VILLAUME, Mme WERBICKI et Mme RASCAGNERES GARCIA.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

Mme MACHADO BESSON à Mme LEPIANKO

Mme GENIN à Mme SCHMITT

Mme BRUNET-LHUILIER à M.MACHADO

Mme HUSSON à M.YANICHE

Mme VILLAUME à M.BRUSON

Mme WERBICKI à Mme BAK

Un scrutin a eu lieu, Mme LEPIANKO a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Convention d'occupation précaire et révocable de la salle Guingot
par l'association "Just Moove it"**

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver la présente convention ayant pour objet de réglementer la mise à la disposition de la salle Guingot auprès de l'association "Just Moove It" pour y exercer des activités de danse à compter du 21 septembre 2020 jusqu'au 31 décembre 2020.

**Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- approuve la convention jointe en annexe
- autorise le maire à signer la convention jointe en annexe.

Délibération adoptée par 24 voix pour et 2 voix contre (M. PAULY et Mme DIDRAT SOEUR).
Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire

Denis MACHADO

Commune de BOUXIÈRES AUX DAMES
PROCÈS-VERBAL
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 SEPTEMBRE 2020

DÉPARTEMENT DE
MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON
ENTRE SEILLE-ET-
MEURTHE

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 20
de votants : 26

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 02/10/2020 et que la convocation du conseil avait été faite le 22/09/2020.

Le maire



L'an deux mil vingt, le vingt-huit septembre, à 19 heures, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil municipal de la commune de Bouxières-aux-Dames se sont réunis exceptionnellement dans la salle Lambing* à Bouxières-aux-Dames, après convocation légale, sous la présidence de M. Denis MACHADO, maire.

**Plus adaptée pour mettre en œuvre les mesures de prévention liées au Covid 19.*

Trois élus ont demandé que la séance du Conseil municipal se déroule à huis clos. Un vote a eu lieu et le huis clos a été décidé par 24 voix pour et 2 voix contre (M.PAULY et Mme DIDRAT-SŒUR).

Étaient présents : M. MACHADO, M. VOINSON, Mme CHEVREUX, Mme LEPIANKO, M. SCHNEIDER, M. HUBERTY, Mme SCHMITT, M. DOMINGUES, M. QUQUE, M. DURAND, Mme BAK, Mme LACROIX, M. SORDEL, M. YANICHE, M. BOILLON, M. BRUSON, Mme GENICOT, M. GWINNER, M. PAULY et Mme DIDRAT SOEUR.

Étaient absents excusés : Mme MACHADO BESSON, Mme GENIN, Mme BRUNET-LHULLIER, Mme HUSSON, Mme VILLAUME, Mme WERBICKI et Mme RASCAGNERES GARCIA.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

Mme MACHADO BESSON à Mme LEPIANKO
Mme GENIN à Mme SCHMITT
Mme BRUNET-LHULLIER à M.MACHADO
Mme HUSSON à M.YANICHE
Mme VILLAUME à M.BRUSON
Mme WERBICKI à Mme BAK

Un scrutin a eu lieu, Mme LEPIANKO a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Consigne d'évacuation en cas d'incendie

En application de l'article R.123-11 du Code de la construction et de l'Habitation modifié par le décret n°2019-873 du 21 août 2019, la surveillance des établissements doit être assurée pendant la présence du public par un service, des personnes, ou encore le signataire de la présente convention qui vous est proposée au vote.

Cette convention qui vise à assurer un service de sécurité incendie sera annexée aux conventions de location de salles à destination des particuliers et associations et sera soumise aux directrices de nos trois écoles.

Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve la présente convention,
- Autorise Monsieur le Maire à la signer avec les intervenants précités.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire



Denis MACHADO

Commune de BOUXIÈRES AUX DAMES
PROCÈS-VERBAL
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 SEPTEMBRE 2020

**DÉPARTEMENT DE
MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON
ENTRE SEILLE-ET-
MEURTHE**

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 20
de votants : 26

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 02/10/2020 et que la convocation du conseil avait été faite le 22/09/2020.

Le maire,



L'an deux mil vingt, le vingt-huit septembre, à 19 heures, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil municipal de la commune de Bouxières-aux-Dames se sont réunis exceptionnellement dans la salle Lambing* à Bouxières-aux-Dames, après convocation légale, sous la présidence de M. Denis MACHADO, maire.

**Plus adaptée pour mettre en œuvre les mesures de prévention liées au Covid 19.*

Trois élus ont demandé que la séance du Conseil municipal se déroule à huis clos. Un vote a eu lieu et le huis clos a été décidé par 24 voix pour et 2 voix contre (M.PAULY et Mme DIDRAT-SCEUR).

Étaient présents : M. MACHADO, M. VOINSON, Mme CHEVREUX, Mme LEPIANKO, M. SCHNEIDER, M. HUBERTY, Mme SCHMITT, M. DOMINGUES, M. QUQUE, M. DURAND, Mme BAK, Mme LACROIX, M. SORDEL, M. YANICHE, M. BOILLON, M. BRUSON, Mme GENICOT, M. GWINNER, M. PAULY et Mme DIDRAT SOEUR.

Étaient absents excusés : Mme MACHADO BESSON, Mme GENIN, Mme BRUNET-LHUILIER, Mme HUSSON, Mme VILLAUME, Mme WERBICKI et Mme RASCAGNERES GARCIA.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

Mme MACHADO BESSON à Mme LEPIANKO

Mme GENIN à Mme SCHMITT

Mme BRUNET-LHUILIER à M.MACHADO

Mme HUSSON à M.YANICHE

Mme VILLAUME à M.BRUSON

Mme WERBICKI à Mme BAK

Un scrutin a eu lieu, Mme LEPIANKO a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Contrat de mise à disposition de personnel
Association Partego FR Service / Commune de Bouxières-aux-Dames

Partego FR Services est une association intermédiaire présente depuis 1987 en Meurthe et Moselle, elle a la qualité de Structure d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE).

Une association intermédiaire est une association régie par l'article L5132-7 du code du travail. Elle est conventionnée par l'État et a pour objet l'embauche des personnes sans emploi en vue de faciliter leur insertion professionnelle en les mettant à titre onéreux à disposition de personnes physiques ou morales.

Implanté sur le département de Meurthe-et-Moselle, le siège de Partego est situé à Nancy. Dans un souci de proximité et de réactivité, les différentes structures du groupe sont déployées sur tout le sud du département au travers de plusieurs agences locales : Nancy, Baccarat, Blâmont, Lunéville, Frouard, Seichamps et Vézelize.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver la convention ci-jointe afin d'offrir à la commune un moyen supplémentaire et davantage de réactivité pour pallier l'absence d'un ou plusieurs agents notamment en cette période de crise sanitaire.

Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

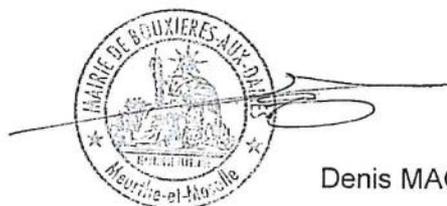
APPROUVE la convention de mise à disposition ci-jointe,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la présente convention,

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire



Denis MACHADO

Commune de BOUXIÈRES AUX DAMES
PROCÈS-VERBAL
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 SEPTEMBRE 2020

**DÉPARTEMENT DE
MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON
ENTRE SEILLE-ET-
MEURTHE**

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 20
de votants : 26

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 02/10/2020 et que la convocation du conseil avait été faite le 22/09/2020.

Le maire,



L'an deux mil vingt, le vingt-huit septembre, à 19 heures, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil municipal de la commune de Bouxières-aux-Dames se sont réunis exceptionnellement dans la salle Lambing* à Bouxières-aux-Dames, après convocation légale, sous la présidence de M. Denis MACHADO, maire.

**Plus adaptée pour mettre en œuvre les mesures de prévention liées au Covid 19.*

Trois élus ont demandé que la séance du Conseil municipal se déroule à huis clos. Un vote a eu lieu et le huis clos a été décidé par 24 voix pour et 2 voix contre (M.PAULY et Mme DIDRAT-SŒUR).

Étaient présents : M. MACHADO, M. VOINSON, Mme CHEVREUX, Mme LEPIANKO, M. SCHNEIDER, M. HUBERTY, Mme SCHMITT, M. DOMINGUES, M. QUQUE, M. DURAND, Mme BAK, Mme LACROIX, M. SORDEL, M. YANICHE, M. BOILLON, M. BRUSON, Mme GENICOT, M. GWINNER, M. PAULY et Mme DIDRAT SOEUR.

Étaient absents excusés : Mme MACHADO BESSON, Mme GENIN, Mme BRUNET-LHUILLIER, Mme HUSSON, Mme VILLAUME, Mme WERBICKI et Mme RASCAGNERES GARCIA.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

Mme MACHADO BESSON à Mme LEPIANKO

Mme GENIN à Mme SCHMITT

Mme BRUNET-LHUILLIER à M.MACHADO

Mme HUSSON à M. YANICHE

Mme VILLAUME à M.BRUSON

Mme WERBICKI à Mme BAK

Un scrutin a eu lieu, Mme LEPIANKO a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Désignation des représentants à Meurthe-et-Moselle Développement

Suite au changement de l'équipe municipale cette année, il convient de désigner, pour représenter la commune à Meurthe-et-Moselle Développement 54, un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Pour rappel ou information, Meurthe-et-Moselle Développement 54 est une Agence Technique Départementale qui a pour objet d'apporter aux collectivités territoriales et aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale du département qui y adhèrent une assistance d'ordre technique dans les domaines de l'eau, de l'assainissement, de la voirie et des espaces publics, de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'ingénierie financière.

**Vu le rapport soumis à son examen,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

DÉSIGNE Dominique VOINSON, comme son représentant titulaire à Meurthe-et-Moselle Développement (54) et Carlos DOMINGUES, comme représentant suppléant.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire

Denis MACHADO

